



lebronze alloys

# Charte Achats Responsables





## Le mot du Président



La présente Charte formalise la volonté du Groupe Lebronze alloys d'accentuer la bonne prise en compte des enjeux de développement durable et d'éthique liés aux achats du Groupe.

Cette Charte s'inscrit dans la logique de la Politique de Qualité Environnement du Groupe, de son Code d'Éthique et de Conduite et de ses valeurs, et s'inspire des recommandations et principes explicités dans les normes ISO 14001, 9001 et EN 9100.

Depuis 2014, Lebronze alloys est signataire de la Charte Relations Fournisseurs Responsables.

Le Groupe Lebronze alloys, engagé dans une démarche d'amélioration continue se pose comme objectif les meilleures pratiques en termes d'achats dits responsables.

La fonction Achats du Groupe contribue à la création de valeur et à la performance économique responsable et durable.

Le Groupe encourage fortement ses fournisseurs, prestataires et sous-traitants à collaborer avec Lebronze alloys pour identifier et analyser les opportunités d'amélioration des pratiques mises en œuvre, dans l'ensemble des domaines de la Responsabilité Sociale et Environnementale.

Dans ce contexte, les chapitres ci-après s'attachent à décrire les exigences et attentes du Groupe en matière d'achats responsables.

Le respect de ces exigences représente pour le Groupe un critère déterminant dans le choix et la mise en place de ses relations d'affaires.

*Michel Dumont*  
Président



# Nos engagements

## 1. Respect des Droits de l'Homme et des Conditions de travail

### *Respect des Droits de l'Homme*

Le Groupe Lebronze alloys s'est doté d'un Code d'Ethique et de Conduite et exige de ses fournisseurs le respect des Droits de l'Homme, tels que décrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ; le respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, et de toute autre réglementation internationale et nationale applicable. Lebronze alloys est adhérent au Global Compact des Nations-Unis.

### *Respect des réglementations relatives aux conditions de travail*

Plus précisément, le Groupe Lebronze alloys exclura toutes relations contractuelles avec les fournisseurs dont le non-respect des réglementations en termes de travail forcé, de travail des enfants ou d'âge minimum du travail, de discrimination ou violence, ou toute complicité en la matière seraient avérés.

### *Prohibition du harcèlement et des discriminations*

Le Groupe Lebronze alloys attend de ses fournisseurs qu'ils traitent leurs travailleurs avec dignité et respect. Aucune forme de discrimination ne saurait être pratiquée, que ce soit sous des critères de race, de religion, de sexe et d'orientation sexuelle, d'âge, de handicap, etc...

### *Respect des réglementations concernant les horaires de travail et des rémunérations*

Le Groupe Lebronze alloys attend de ses fournisseurs qu'ils se conforment aux lois et règlements applicables concernant les horaires de travail et les jours de repos. Ses fournisseurs garantissent à tous leurs travailleurs un salaire adapté, régulier et respectant les normes en vigueur.

### *Respect des normes applicables en termes de santé de sécurité, hygiène et maîtrise des impacts sanitaires*

Le Groupe Lebronze alloys attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les différentes normes et réglementations, et plus particulièrement qu'ils fournissent à leurs collaborateurs un environnement de travail respectant ces normes de santé et de sécurité, et par-là qu'ils garantissent une maîtrise des impacts sanitaires de leurs activités sur les populations locales.

## 2. Environnement et produits

### *Énergie*

Le Groupe Lebronze alloys attend de ses fournisseurs qu'ils mettent en œuvre des actions visant à améliorer leur efficacité énergétique et à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

### *Optimisation des ressources naturelles*

Le Groupe Lebronze alloys attend de ses fournisseurs qu'ils optimisent et limitent l'utilisation des ressources naturelles ainsi que l'impact de son activité sur l'environnement.

### *Gestion émissions et déchets*

Le Groupe Lebronze alloys attend de ses fournisseurs qu'ils maîtrisent leurs émissions et rejets associés à leurs activités, y compris ceux liés à la production et à la gestion des déchets. Le Groupe Lebronze alloys encourage également les démarches visant à limiter la production de déchets, particulièrement les déchets dangereux, et à mettre en œuvre toutes formes de réutilisation et de recyclage.

### *Réglementations des produits*

Le Groupe Lebronze alloys demande à ses fournisseurs de respecter les réglementations en vigueur concernant les produits et l'accès au marché (comme le règlement REACH en Europe), et il consacre une grande importance à la connaissance et la maîtrise des impacts toxicologiques des produits qu'elle emploie.

### *Traçabilité des produits et de leur origine*

Le Groupe Lebronze alloys demande à ses fournisseurs de s'assurer de l'origine licite des matières et produits livrés et de leur bonne traçabilité, en particulier concernant les matières premières.

Le Groupe Lebronze alloys tient à ne pas acheter de produits qui seraient issus, totalement ou en partie, de minerais ou matières provenant de zone de conflit et de pays (Conflict Minerals) soumis à des sanctions internationales.

Le Groupe Lebronze alloys tient à ne pas acheter de produits qui seraient en provenance des juridictions à haut risque et non coopératives établie par le GAFI.

### 3. Bonne pratique des affaires

#### *Corruption et conflits d'intérêts*

Le Groupe Lebronze alloys condamne toute forme de corruption et proscrit les situations de conflit d'intérêts impliquant ses collaborateurs ainsi que ses fournisseurs, en respectant l'application de la loi Sapin 2 relative à la lutte contre la corruption.

Le maintien des relations du Groupe avec ses fournisseurs sera conditionné au fait que ceux-ci se refusent à tout acte de corruption ou blanchiment d'argent, à toute situation de conflit d'intérêts ou à toute autre violation des dispositions légales applicables dans les pays où ils opèrent.

En matière de cadeaux et invitations, la règle de la transparence s'impose en toute circonstance : les cadeaux reçus ou offerts dans le cadre de relations d'affaires sont signalés à la hiérarchie, et soumis à autorisation selon les conditions de la politique Groupe en vigueur.

#### *Respect des règles de concurrence*

Le Groupe Lebronze alloys est tenu de respecter la réglementation relative à la concurrence et a la même exigence envers ses fournisseurs.

Le Groupe Lebronze alloys établit notamment des procédures visant à assurer le respect de l'égalité de traitement entre les fournisseurs, et s'assure que les décisions d'achat reposent sur une évaluation objective et comparative de l'intégrité et de la fiabilité des fournisseurs. Les critères de prix, de qualité, de performance, les délais de livraison et l'adéquation des prestations proposées aux besoins du Groupe sont les fondements de toute décision d'achat.

Par ailleurs, le Groupe Lebronze alloys se soumet strictement aux réglementations qui interdisent toute entente, pratique concertée ou abus de position dominante sur le marché concerné, vis-à-vis de ses fournisseurs.

#### *Respect des réglementations internationales sur le contrôle des exportations*

Lebronze alloys attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les réglementations nationales et internationales en matière d'exportation de biens et de données.

#### *Protection des informations sensibles*

Le Groupe Lebronze alloys fait du respect de la confidentialité et de la propriété intellectuelle une de ses priorités.

Les informations communiquées par les fournisseurs seront traitées avec le respect dû et utilisées seulement à des fins autorisées.

Le Groupe respecte la réglementation relative à la protection des données (Règlement Général pour la Protection des Données Personnelles « RGPD »).

Le Groupe Lebronze alloys attend de ses fournisseurs qu'ils prennent les mêmes dispositions.

## Transparence et publication informations extra-financières

Le Groupe Lebronze alloys a des obligations et a pris des engagements en termes de transparence et de publication d'informations extra-financières. Le Groupe Lebronze alloys attend donc de ses fournisseurs qu'ils respectent cette pratique dans leurs relations contractuelles avec le groupe Lebronze alloys, et vis-à-vis de leurs propres interlocuteurs.

### 4. Sanctions

Dans la gestion de la relation avec ses fournisseurs, les responsables de la fonction Achats du Groupe pourront vérifier, au travers d'évaluations et/ou d'audits, que les principes et règles ci-dessus sont pris en compte. Le Groupe Lebronze alloys pourra prendre, si nécessaire, les mesures appropriées compte tenu du résultat de ces vérifications.

Lebronze alloys, convaincu des vertus de ces dispositions pour améliorer ses performances et celles de ses fournisseurs, prend conscience des efforts qui devront encore être déployés par certains d'entre eux pour se conformer aux critères de ce document. Dans cette optique, le groupe Lebronze alloys est prêt à accompagner, dans la mesure de ses possibilités, les fournisseurs qui s'impliqueront dans une démarche de progrès.

En cas de non-respect des principes énoncés dans la présente Charte, après une mise en demeure restée infructueuse, Le Groupe se réserve le droit de revoir ou de mettre fin à toute relation commerciale avec le fournisseur.

Enfin, le Groupe Lebronze alloys attend de ses fournisseurs qu'ils réalisent les meilleurs efforts pour répercuter des dispositions similaires à leur chaîne de valeur.

Raison sociale du fournisseur	Nom et fonction du signataire autorisé	Date	Signature

Toute communication au sujet de notre présente Charte pourra se faire au travers de notre Correspondant PME/ Médiateur Interne (correspondantPME@lebronze-alloys.com).

